



RSM France

Bureau de Rennes

28 boulevard du Colombier
BP 60533
35005 Rennes Cedex
France
T +33 (0)2 43 02 06 00

www.rsmfrance.fr

DRONE VOLT

Siège social : 14 rue de la Perdrix - 93420 VILLEPINTE
Société anonyme au capital de 15 026 589,53 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

DRONE VOLT

Siège social : 14 rue de la Perdrix - 93420 VILLEPINTE
Société anonyme au capital de 15 026 589,53 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société DRONE VOLT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DRONE VOLT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Activation des impôts différés

Au 31 décembre 2023, les impôts différés sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 951K€. La note « 2.12 Impôts » figurant au chapitre « 2. Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des impôts différés.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des impôts différés ainsi que celles retenues pour leur maintien. Nous nous sommes assurés que la note « 2.12 Impôts » de l'annexe fournisse une information appropriée.

Valorisation des frais de recherche et de développement

La note « 2.4 Immobilisations incorporelles et corporelles » du chapitre « 2. Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Les frais de recherche et de développement ont une valeur nette comptable de 3 198 K€ au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle. Nous nous sommes assurés que la note « 2.4 Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe fournisse une information appropriée.

Valorisation des titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 4 664 K€, et les avances de trésorerie consenties aux sociétés filiales, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 13 577 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « 2.5 Immobilisations financières » du chapitre « 2. Règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de rentabilité à moyen terme établies par Direction Financière de la société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce.

Autres informations : Prise de participation et de contrôle

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rennes, le 14 mai 2024

Le commissaire aux comptes

RSM Ouest

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la
Compagnie Régionale de CRCC de l'Ouest-atlantique



Arzhéla MALVOISIN

Associée



Comptes annuels
Au 31 DECEMBRE 2023

DRONE VOLT SA

14 rue de la Perdrix
93420 Villepinte

Contenu

I.	Comptes annuels.....	4
1.	Compte de résultat.....	4
2.	Bilan.....	5
3.	Tableau de variation des capitaux propres.....	7
II.	NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2023.....	8
1.	Présentation de la société, faits caractéristiques de l'exercice.....	8
1.1.	<i>Présentation de la société</i>	8
1.2.	<i>Gouvernance</i>	9
1.3.	<i>Faits caractéristiques</i>	9
2.	Règles et méthodes comptables.....	14
2.1.	<i>Règles générales</i>	14
2.2.	<i>Continuité d'exploitation</i>	15
2.3.	<i>Changement de méthode et comparabilité des exercices</i>	15
2.4.	<i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i>	15
2.5.	<i>Immobilisations financières</i>	16
2.5.1.	<i>Titres de participation</i>	16
2.5.2.	<i>Avances de trésorerie consenties aux sociétés filiales</i>	17
2.5.3.	<i>Autres immobilisations financières</i>	17
2.6.	<i>Stocks et en cours</i>	17
2.7.	<i>Créances d'exploitation</i>	18
2.7.1.	<i>Clients et comptes rattachés</i>	18
2.7.2.	<i>Autres créances</i>	18
2.8.	<i>Provisions pour risques et charges</i>	18
2.9.	<i>Dettes financières et autres dettes</i>	18
2.10.	<i>Frais d'émission des emprunts</i>	18
2.11.	<i>Chiffre d'affaires</i>	19
2.12.	<i>Impôts</i>	19
2.13.	<i>Engagements de Retraite</i>	19
3.	Notes relatives au compte de résultat.....	21
3.1.	<i>Chiffre d'affaires</i>	21
3.2.	<i>Production immobilisée</i>	21

3.3.	<i>Autres achats et charges externes</i>	22
3.4.	<i>Charges de personnel</i>	22
3.5.	<i>Impôts sur le résultat</i>	22
4.	<i>Notes relatives au bilan</i>	23
4.1.	<i>Immobilisations incorporelles</i>	23
4.2.	<i>Immobilisations corporelles</i>	24
4.3.	<i>Immobilisations financières</i>	25
4.4.	<i>Stocks</i>	26
4.5.	<i>Etat des créances</i>	26
4.6.	<i>Trésorerie</i>	27
4.7.	<i>Provisions pour risques et charges</i>	27
4.8.	<i>Etat des dettes</i>	28
5.	<i>Engagements hors bilan</i>	28
6.	<i>Tableau des filiales et participations</i>	28
7.	<i>Parties liées</i>	29
7.1.	<i>Rémunération des dirigeants</i>	29
7.2.	<i>Prêts et autres transactions avec les principaux dirigeants</i>	29
8.	<i>Evènements post-clôture</i>	29
9.	<i>Montant des honoraires du commissaire aux comptes</i>	29

I. Comptes annuels

1. Compte de résultat

En €uros	France	Exportations	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	1 481 013	17 630 429	19 111 442	8 971 578
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	676 681	54 530	731 210	521 937
Chiffre d'affaires net	2 157 694	17 684 959	19 842 653	9 493 516
Production stockée			130 262	79 895
Production immobilisée			1 112 663	886 504
Subventions d'exploitation			2 600	4 911
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				1 339 740
Autres produits			109 548	50 356
Total produits d'exploitation (I)			21 197 726	11 854 922
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises			17 630 903	6 910 758
Variations de stock			-527 153	423 997
Achats de matières premières et autres approvisionnements			12 920	10 497
Autres achats et charges externes			3 174 877	2 705 201
Impôts, taxes et versements assimilés			43 502	57 153
Salaires et traitements			1 766 897	1 438 200
Charges sociales			828 758	662 333
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 027 924	906 725
- Sur actifs circulant : dotations aux dépréciations			374 307	1 275 353
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			340 557	406 287
Total charges d'exploitation (II)			24 673 492	14 796 504
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-3 475 766	-2 941 582
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Produits financiers				
De participation			636 227	712 500
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			29 287	
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			2 889	20 829
Différences positives de change			4	188
Total produits financiers (V)			668 407	733 517
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			2 413 859	17 616 483
Intérêts et charges assimilés			258 304	768 783
Différences négatives de change			8 053	321 183
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			2 680 216	18 706 449
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 011 810	-17 972 931
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-5 487 576	-20 914 513
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion			11 500	
Sur opérations en capital			15 524	105 500
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Total produits exceptionnels (VII)			27 024	105 500
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion			2 193	65 695
Sur opérations en capital			246 233	990 318
Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions			2 193 415	8 095 524
Total charges exceptionnelles (VIII)			2 441 841	9 151 537
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-2 414 817	-9 046 037
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)			-2 152 164	-3 976 081
BENEFICE OU PERTE			-5 750 229	-25 984 471

2. Bilan

ACTIF - En €uros	Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 784 173	3 872 178	6 911 995	4 632 970
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	6 702 530	3 504 234	3 198 296	463 007
Concessions, brevet, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	380 512	367 944	12 568	29 045
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 701 131		3 701 131	4 140 918
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 531 395	1 637 659	893 736	1 203 483
Terrain				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 972 533	1 226 048	746 485	550 728
Autres immobilisations corporelles	558 862	411 611	147 251	181 443
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	471 312
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	39 192 354	19 728 193	19 464 161	11 179 968
Participations (mises en équivalence)				
Autres participations	13 389 037	6 637 813	6 751 224	6 751 224
Créances rattachées aux participations	24 003 279	13 090 380	10 912 899	4 050 000
Autres titres immobilisés	1 559 731		1 559 731	150 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	240 307		240 307	228 744
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	52 507 922	25 238 030	27 269 892	17 016 421
STOCKS ET EN COURS	2 773 548	646 179	2 127 369	1 644 261
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	22 310		22 310	22 284
Produits intermédiaires et finis	330 735		330 735	200 499
Marchandises	2 420 503	646 179	1 774 324	1 421 478
Avances et acomptes versés sur commandes	3 000		3 000	1 646 577
CREANCES	13 568 050	10 197 799	3 370 251	7 418 730
Clients et comptes rattachés	1 018 379		1 018 379	1 189 036
Autres créances	12 549 671	10 197 799	2 351 872	6 229 694
Capital souscrit et appelé non versé				
DIVERS	789 460	347 862	441 598	950 279
Valeurs mobilières de placement	347 862	347 862		
Disponibilités	343 719		343 719	897 752
Charges constatées d'avance	97 879		97 879	52 527
TOTAL ACTIF CIRCULANT	17 134 058	11 191 840	5 942 218	11 659 847
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	69 641 980	36 429 870	33 212 110	28 676 269

Drone volt Comptes annuels au 31/12/2023

PASSIF - En €uros		
CAPITAUX PROPRES	31/12/2023	31/12/2022
Capital	15 026 590	14 886 252
Primes d'émission, de fusion, d'apport....	31 215 249	38 436 614
Ecart d'évaluation		
Réserve légale	3 637	3 637
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	58 244	58 244
Report à nouveau	-14 703 382	-6 013 683
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-5 750 229	-25 984 471
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	91 140	30 380
TOTAL CAPITAUX PROPRES	25 941 248	21 416 972
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions des titres participatifs		
Emprunts		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	241 882	41 882
Provisions pour charges	50 000	50 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	291 882	91 882
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	303	
Autres emprunts obligataires	339 347	294 965
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 631 514	3 921 221
Emprunts et dettes financières diverses	136 532	446 386
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	9 185	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 122 264	1 269 567
Dettes fiscales et sociales	658 353	425 606
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 081 481	809 668
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES	6 978 979	7 167 413
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	33 212 110	28 676 269

3. Tableau de variation des capitaux propres

En €uros	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total capitaux propres
Capitaux propres 31/12/2022	14 886 252	38 436 614	3 637	58 244	-6 013 684	-25 984 471	30 380	41 856 705
Affectation du résultat 2022					(25 984 471)	25 984 471		-
Changement de méthode								-
Augmentations de capital	17 435 110	-4 995 197						12 439 913
Diminution de capital	-17 294 772				6 013 684			(11 281 088)
Frais imputés sur la prime d'émission		(2 226 168)			11 281 088			9 054 920
Résultat net 31/12/2023						(5 750 229)		(5 750 229)
Provisions réglementées							60 760	60 760
								0
Capitaux propres 31/12/2023	15 026 590	31 215 249	3 637	58 244	-14 703 383	-5 750 229	91 140	25 941 248

II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2023

1. Présentation de la société, faits caractéristiques de l'exercice

1.1. *Présentation de la société*

DRONE VOLT est une société anonyme au capital de 15 026 589,53 euros composé de 1 502 658 953 actions de 0,01 € de valeur nominale chacune.

Elle est enregistrée au RCS Bobigny 531 970 051. Le siège social est domicilié 14 rue de la Perdrix 93240 Villepinte.

DRONE VOLT est une société française dont les titres sont admis aux négociations sur le marché pan-Européen Euronext Growth (anciennement dénommé Alternext), marché non réglementé mais contrôlé au sens des directives de l'Union Européenne. 90% des titres de capital sont disponibles sur le marché Euronext Growth.

Le groupe DRONE VOLT est spécialisé dans la conception, l'assemblage et la commercialisation de drones aériens destinés aux secteurs de la sécurité et de la surveillance, du transport, et de la topographie. Le groupe DRONE VOLT propose également des prestations de formation et d'assistance technique. En outre, le groupe DRONE VOLT a développé une expertise en matière de logiciels d'aide au pilotage et en intelligence artificielle embarquée. Depuis 2023, Drone Volt a lancé une activité de prestation de services dénommée « Drone Volt Expert » qui apporte son savoir-faire pour la réalisation de missions spécifiques pour le compte de ses clients.

Le groupe DRONE VOLT exerce ses activités en France et à l'international au travers de filiales au Danemark, Benelux, Canada, aux Pays-Bas ou d'agents et en Suisse. La répartition géographique du CA au 31 décembre 2023 est la suivante : France (11%), International (89%).

DRONE VOLT fournit des solutions globales professionnelles « sur mesure » en constructeur intégré de drone civil professionnel :

- Conception de drones, développement des capteurs à usage professionnel et les applicatifs permettant leur utilisation dans les secteurs d'activité visés par la société,
- Fabrication de drones et des composants pour chacune des applications visées,
- Développement d'un service spécialisé dans la recherche et le développement permettant l'utilisation des drones au travers d'applications mobiles,
- Solutions embarquées d'intelligence artificielle,
- Etudes de faisabilité de nouveaux drones afin de répondre aux besoins du client,
- Prestations de formation adaptées aux besoins des clients,
- SAV et Maintenance,
- Prestations de services.

1.2. Gouvernance

Depuis le Conseil d'administration du 19 janvier 2021, la fonction de Président du Conseil d'administration est assurée par Monsieur Stefano Valentini. Depuis le Conseil d'administration du 18 octobre 2020, la fonction de Directeur Général est assurée par Monsieur Marc Courcelle.

Lors de sa réunion du 13 septembre 2021, le Conseil d'administration de Drone Volt a coopté Madame Céline Marsac en qualité d'administratrice en remplacement de Monsieur Jean-Claude Bourdon qui a démissionné de son mandat. L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 15 juin 2022 a ratifié la cooptation de Madame Céline Marsac en qualité d'administratrice et a décidé le renouvellement du mandat de Monsieur Fabrice Legrand en qualité d'administrateur pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

1.3. Faits caractéristiques

- Le 4 janvier 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 80 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 14 novembre 2022 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0095 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 84.210.526 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 2.526.315,78 euros.

- Le 27 janvier 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 10 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 14 novembre 2022 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0077 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 12.987.012 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 389.610,36 euros.

- Le 7 février 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 10 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 14 novembre 2022 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0075 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 13.333.333 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 399.999,99 euros.

- Le 14 février 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-

même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 10 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 14 novembre 2022 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0075 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 13.333.333 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 399.999,99 euros.

- Le 15 février 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration du 15 février 2022 la réalisation définitive de l'augmentation du capital social de la Société pour un montant nominal de 158.250 euros à la suite de la souscription de 5.275.000 actions ordinaires nouvelles de la Société par attribution d'actions gratuites aux salariés, d'une valeur nominale de 0,03 euro.

- Le 16 février 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 10 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 14 novembre 2022 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0075 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 13.333.333 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 399.999,99 euros.

- Le 17 février 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 20 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 14 novembre 2022 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0075 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 26.666.666 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 799.999,98 euros.

- Le 22 février 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 20 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 10 février 2023 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0075 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 26.666.666 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 799.999,98 euros.

- Le 23 février 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 20 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 10 février 2023 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0075

euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 26.666.666 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 799.999,98 euros.

- Le 24 février 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 20 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 10 février 2023 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0075 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 26.666.666 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 799.999,98 euros.

- Le 3 mars 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 60 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 2 mars 2023 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0128 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 46.875.000 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 1.406.250,00 euros.

- Le 6 mars 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 60 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 2 mars 2023 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0128 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 46.875.000 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 1.406.250,00 euros.

- Le 8 mars 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 50 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 2 mars 2023 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0195 euro porté au prix plancher de 0,03 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 25.641.025 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 769.230,75 euros.

- Le 14 mars 2023, le Conseil d'administration a décidé, sur le fondement de l'autorisation données par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 12 janvier 2023, de procéder à une réduction du capital social de la Société motivée par des pertes prévisionnelles de l'exercice clos le 31 décembre 2022, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société de 0,03 euro à 0,01 euro. Le montant de la réduction du capital social s'élève à 17.294.772,60 euros affecté au compte Report à nouveau. Le capital social de la Société s'élève

désormais à 8.647.386,30 euros, divisé en 864.738.630 actions ordinaires de 0,01 euros de valeur nominale chacune intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Le 29 mars 2023, le Directeur Général a décidé, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 28 mars 2023, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 12 janvier 2023 :

i. De procéder à l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de plusieurs catégories de personnes (l'« Offre Réservee ») ; décide, en conséquence, de fixer le prix d'émission à 0,02 euro par action nouvelle, dont 0,01 euro de valeur nominale et 0,01 euro de prime d'émission ; décide que le nombre total d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre Réservee ne pourra être supérieur à 189.840.850 actions nouvelles émises au prix unitaire de 0,02 euro représentant un montant brut total maximum de 3.796.817 euros (prime d'émission incluse) ;

ii. De procéder à l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid ; décide, en conséquence, de fixer le prix d'émission à 0,02 euro par action nouvelle, dont 0,01 euro de valeur nominale et 0,01 euro de prime d'émission ; décide que le nombre total d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre PrimaryBid ne pourra être supérieur à 47.460.155 actions nouvelles émises au prix unitaire de 0,02 euro représentant un montant brut total maximum de 949.203,10 euros (prime d'émission incluse) ;

- Le 12 avril 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2020, la réalisation d'une augmentation de capital en conséquence de la conversion de 10 obligations convertibles en actions (« OCA ») émises le 2 mars 2023 au profit de la société Atlas Special Opportunities LLC à un prix de conversion théorique de 0,0208 euro porté au prix plancher de 0,01 euro (égal à la valeur nominale d'une action nouvelle). En conséquence, 4.807.692 actions nouvelles de la Société ont été émises pour un montant total de 48.076,92 euros.

Il s'agit du dernier tirage du contrat de financement en obligations convertibles signé avec Atlas Special Opportunités en septembre 2020. Plus aucun instrument donnant accès au capital n'est actuellement en circulation après la conversion de ces dernières obligations convertibles.

- Le 18 avril 2023, Drone Volt annonce l'acquisition des actifs de Lorenz Technology ApS, société danoise spécialisée dans les solutions d'inspection et de surveillance par drone. L'acquisition permettra à DRONE VOLT d'élargir son portefeuille de solutions basées sur les drones et de renforcer sa position sur le marché mondial.

- Le 2 juin 2023, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et approuvant la proposition du Conseil d'administration, a décidé d'affecter le résultat net de l'exercice 2022 qui s'élève à une perte d'un montant de 25.984.471 euros au compte « Report à nouveau » débiteur, qui s'élèvera en conséquence à un montant négatif de 31.998.154 euros.

- Le 22 juin 2023, le Directeur Général a constaté, sur le fondement de la délégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 17 mai 2023, lui-même sur le fondement des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 12 janvier 2023, aux termes de sa 1ère résolution, elle-même substituée par la 9ème résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2023; la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, d'un montant global de 4.353.927,89 euros (prime d'émission incluse) par l'émission de 395.811.626 actions nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune à un prix de 0,011 euro par action nouvelle (dont 0,001 euro de prime d'émission).

- Le 28 juin 2023, Drone Volt annonce avoir remporté un premier contrat de prestation de service courant sur les trois prochaines années. Une grande entreprise européenne, acteur majeur dans le domaine de l'énergie, a confié à Drone Volt un premier contrat de prestation de service. Il s'agit du premier succès commercial de l'offre, sans équivalent, « Drone as a Service » basée sur la facturation à l'usage et non à la détention des drones. Cette offre a été lancée au printemps 2023.

- Le 20 novembre 2023, Drone Volt dévoile son nouveau drone - le KOBRA – lors du salon Milipol. Ce drone embarque un nano-ordinateur « AI ready » qui permet une grande flexibilité et une combinaison infinie de configurations, adaptée à chaque mission. Il réunit 4 atouts stratégiques : l'intelligence, la puissance, la connectivité, et la modularité.

2. Règles et méthodes comptables

Le total du bilan des comptes annuels clos le 31 décembre 2023 s'élève à 33 212 110 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage une perte d'un montant de 5 750 229 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29 mars 2024 par le conseil d'administration.

2.1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général (règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03) approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et publié au J.O. le 15 octobre 2014.

Ce règlement a été modifié, notamment, par les règlements suivants :

- Le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 approuvé par arrêté du 4 décembre 2015 relatif notamment à la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels et incorporels postérieurement à leur date d'acquisition, la mali technique de fusion ;
- Le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 approuvé par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2.2. *Continuité d'exploitation*

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en application du principe de continuité d'exploitation. Pour ce faire, le Conseil d'Administration a tenu compte :

- de la situation au 31 décembre 2023 de l'actif net réalisable et du passif exigible ;
- des prévisions de trésorerie de la Société pour les 12 mois suivant la date de clôture ;

Le Conseil d'administration, après avoir examiné ces différents éléments, a estimé que la société pourra faire face à ses besoins en trésorerie et ce jusqu'au 31 décembre 2024 au minimum, et par conséquent que les comptes annuels devaient être préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

2.3. *Changement de méthode et comparabilité des exercices*

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2.4. *Immobilisations incorporelles et corporelles*

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux et à leur coût de production pour les actifs produits par la société. Les immobilisations acquises à titre gratuit et par voie d'échange sont évaluées à leur valeur vénale.

Certains frais de développement de projets, principalement liés aux développements de la technologie embarquée par les drones, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsqu'ils satisfont à des conditions précises notamment sur la faisabilité technique et la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

Nature des immobilisations	Durée en années	Mode
Immobilisations incorporelles		
Frais de recherche et développements	3	Linéaire
Logiciels	1 à 5	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Installations techniques	3 à 10	Linéaire
Matériel et outillage industriels	1 à 5	Linéaire
Installations générales, agencements et aménagements divers	10	Linéaire
Matériel de transport	4 à 5	Linéaire
Matériel de bureau	3 à 5	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5	Linéaire
Mobilier	10	Linéaire

A chaque clôture, la Société apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité du bien pour l'entreprise. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Le cas échéant, les dotations aux dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux dépréciations sur immobilisations ».

2.5. Immobilisations financières

2.5.1. Titres de participation

Les titres de participation sont des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle sur la société émettrice et permettent d'établir des relations d'affaires. Ils sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires directement liés. Une provision pour dépréciation peut être constituée sur les titres en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture. Cette valeur d'utilité est déterminée selon des règles multicritères qui tiennent compte notamment de la situation nette des sociétés émettrices et des perspectives de rentabilité à moyen terme.

2.5.2. *Avances de trésorerie consenties aux sociétés filiales*

Ces avances sont comptabilisées en immobilisations et plus spécifiquement en créances rattachées aux titres de participation. Il s'agit essentiellement de financements par la Société des besoins de trésorerie des filiales du groupe afin de permettre leur développement interne et externe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participations, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

2.5.3. *Autres immobilisations financières*

Les autres immobilisations financières comprennent principalement :

- des dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières des locaux de la Société ;
- Les actions propres de la société.

En application de l'article L.233-12 et L.233-7 du code de commerce, nous vous informons du nombre d'actions auto-détenues en début d'exercice et en fin d'exercice ainsi que des franchissements de seuils sur l'exercice.

La Société a conclu avec la société Invest Securities, en date du 11 janvier 2016, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, un contrat de liquidité dont l'objet est de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des actions de DRONE VOLT sans entraver le fonctionnement régulier du marché.

Nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

Nombre d'actions : 983 124 titres

Solde en espèces du compte de liquidité : 11 466,16 euros

2.6. *Stocks et en cours*

Sont enregistrés dans les comptes de stocks les drones ainsi que les pièces destinées au montage et à la maintenance des drones.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

A la clôture, la Société prend en compte les perspectives de prix et de consommation pour déterminer la valeur probable de réalisation des stocks et comptabilise le cas échéant une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût moyen pondéré.

2.7. Créances d'exploitation

2.7.1. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives aux marchandises livrées non facturées.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation au cas par cas qui prend en compte l'ancienneté des créances.

2.7.2. Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles comprennent principalement des créances sur l'état (crédit impôt recherche, taxe sur la valeur ajoutée) et aux avances de trésorerie consenties aux filiales (cf. § 2.5.2).

Une provision pour dépréciation des autres créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

2.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées par la Société si les trois conditions suivantes sont remplies :

- il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

2.9. Dettes financières et autres dettes

Les dettes financières et les autres dettes diverses de la Société sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

2.10. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés en charges à répartir et étalés linéairement sur la durée de l'emprunt. Lorsque ces frais se rapportent à des émissions d'obligations convertibles en actions la fraction des frais non amortis à la date de la conversion des obligations en actions est portée en prime d'émission.

2.11. *Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires, provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- La société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- La société ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entité ;
- et les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés comptablement lors de la livraison des marchandises.

Les redevances générées par le contrat conclu avec la société Aquiline sont incluses dans le chiffre d'affaires de la société. En effet il s'agit d'une activité complémentaire à l'activité principale qui a désormais un caractère normal et courant.

2.12. *Impôts*

Conformément à la préconisation de l'ordre des experts comptable présenté dans sa recommandation n°120 de février 1987, la société Drone Volt applique la méthode de l'impôt différé.

En application de la méthode de l'impôt différé, un impôt différé est comptabilisé dès lors que des différences sont mises en évidence entre la valeur comptable d'un bien et sa valeur fiscale (approche « bilancielle »). Ainsi l'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période au cours de laquelle sont comptabilisés les produits et charges qui génèrent un impôt différé, quelle que soit la période de paiement effectif de cet impôt.

Il est procédé à une compensation des actifs et passifs d'impôts différés.

Les impôts différés sont comptabilisés au taux d'impôt sur les sociétés voté à la clôture des comptes et fonction des prévisions d'utilisation des déficits. Le taux d'impôt sur les sociétés de 25% a été retenu au 31 décembre 2023.

Les reports déficitaires donnent lieu à la comptabilisation d'un actif d'impôt dès lors que leur récupération est jugée probable. Cette probabilité est jugée au regard de sa capacité à réaliser un bénéfice imposable attendu. Les bénéfices prévus sont issus de commandes signées ou sur le point d'être signées.

2.13. *Engagements de retraite*

En France, pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- Un taux d'actualisation de 3,20 %
- Une table de mortalité : table INSEE 2022
- L'âge de départ à la retraite : 62-64 ans post réforme 2023
- Un taux de charges patronales,
- Un taux d'augmentation de salaires : 1%
- Un taux de rotation des effectifs : moyen

Un taux de rendement attendu des actifs de régimes (le cas échéant).

Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes. Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime et sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées s'élève à 62 276 euros.

3. Notes relatives au compte de résultat

3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2023 s'élève à 19,9 millions d'euros. Il s'analyse de la façon suivante :

Chiffre d'affaires - En euros	31/12/2023	31/12/2022	Variations
Ventes de drones France	1 481 013	1 797 365	-316 352
Ventes de drones UE	16 233 101	5 146 416	11 086 686
Ventes de drones export	1 397 328	2 027 798	-630 470
Ventes de prestations de services France	676 681	336 917	339 764
Ventes de prestations de services UE et export	12 406	157 694	-145 288
Revenus relatifs aux contrats de licences (export)	42 123	27 327	14 797
Autres	0	0	0
Chiffre d'affaires	19 842 653	9 493 516	10 349 137

Le 23 février 2023, Drone Volt annonce la signature de la plus importante commande de son histoire d'un montant de plus de 20 millions d'euros.

3.2. Production immobilisée

Production immobilisée - En euros	31/12/2023	31/12/2022
	1 112 663	886 504

La production immobilisée représente essentiellement le coût interne relatif aux salariés qui participent aux projets de développements des drones et des technologies associées.

3.3. *Autres achats et charges externes*

Charges externes - En euros	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Sous traitance	395 248	324 908	70 341
Location immobilière et mobilière	268 858	191 881	76 977
Entretien et maintenance	163 922	117 747	46 175
Assurance	132 114	109 414	22 700
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	977 127	991 339	-14 212
Publicité, publications, relations publiques	242 786	184 141	58 645
Transports de biens	518 256	364 372	153 884
Voyages et déplacements	248 847	231 092	17 756
Frais postaux et télécommunication	43 612	57 101	-13 490
Autres charges externes	184 108	133 207	50 901
Total charges externes	3 174 877	2 705 201	469 676

3.4. *Charges de personnel*

Les charges de personnel de la société au 31 décembre 2023 s'élèvent à 2,6 millions d'euros. Elles s'analysent et évoluent de la façon suivante :

Charges de personnel - En euros	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Salaires	1 766 897	1 438 200	328 697
Charges sociales	828 758	662 333	166 425
Total charges de personnel	2 595 655	2 100 533	495 122

L'effectif à fin décembre 2023 s'établit à 37 personnes contre 25 au 31 décembre 2022.

3.5. *Impôts sur le résultat*

Le produit d'impôt sur les sociétés correspond :

- aux crédits impôt recherche ;
- au déficit fiscal reportable de l'exercice qui a donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif.

Les déficits fiscaux sont comptabilisés en tant qu'actif d'impôt différé en présence de bénéfices prévus issus de commandes signées ou sur le point d'être signées.

4. Notes relatives au bilan

4.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes - en euros	31/12/2022	Augm	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2023
Frais de recherche et développement	3 387 471			3 315 059	6 702 530
Fonds commercial					
Immobilisations incorporelles en cours	4 140 918	1 885 808	231 848	-2 093 748	3 701 130
Concessions, brevets, logiciels	380 513				380 513
avances et acomptes versé sur commandes		64 940		-64 940	
Immobilisations Incorporelles brutes	7 908 902	1 950 748	231 848	1 156 371	10 784 173

Amortissements et provisions	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2023
Frais de recherche et développement	2 924 464	579 770			3 504 234
Fonds commercial					
Immobilisations incorporelles en cours					
Concessions, brevets, logiciels	351 468	16 476			367 944
avances et acomptes versé sur commandes					
Amortissements et provisions	3 275 932	596 246			3 872 178

Valeurs nettes	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2023
Frais de recherche et développement	463 007	-579 770		3 315 059	3 198 296
Fonds commercial					
Immobilisations incorporelles en cours	4 140 918	1 885 808	231 848	-2 093 748	3 701 130
Concessions, brevets, logiciels	29 045	-16 476			12 569
avances et acomptes versé sur commandes					
Valeurs nettes	4 632 970	1 354 502	231 848	1 156 371	6 911 995

Comme indiqué au paragraphe 2.4 les projets de développements sont amortis sur une durée de 3 années.

4.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes - en euros	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2023
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	1 449 486	877 093	11 287	-342 760	1 972 533
Installations générales, agencements, aménagements divers	244 982	747			245 729
Matériel de transports	52 824	12 445		7 700	72 969
Matériel de bureau et informatique	195 249	44 914			240 163
Immobilisations en cours	471 312	350 000		-821 311	1
Avances et acomptes					
Valeurs brutes	2 413 853	1 285 199	11 287	-1 156 371	2 531 395

Amortissements et provisions	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2023
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	898 756	340 567	4 389	-8 888	1 226 045
Installations générales, agencements, aménagements divers	153 728	44 790			198 518
Matériel de transports	18 391	20 811			39 202
Matériel de bureau et informatique	139 494	34 399			173 893
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Amortissements et provisions	1 210 369	440 567	4 389	-8 888	1 637 659

Valeurs nettes	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2023
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	550 730	536 526	6 898	-333 872	746 487
Installations générales, agencements, aménagements divers	91 254	-44 043			47 211
Matériel de transports	34 433	-8 366		7 700	33 767
Matériel de bureau et informatique	55 755	10 515			66 270
Immobilisations en cours	471 312	350 000		-821 311	1
Avances et acomptes					
Valeurs nettes	1 203 484	844 632	6 898	-1 147 483	893 736

4.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes - en euros	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Titres de participations	13 389 037			13 389 037
Créances rattachées à des participations	14 149 577	9 853 702		24 003 279
Autres titres immobilisés	727 110	863 251	30 630	1 559 731
Dépôts et cautionnement	207 936	17 365	5 274	220 027
Autres immobilisations financières	23 530	151 396	154 647	20 279
Valeurs brutes	28 497 190	10 885 714	190 551	39 192 354

Provisions	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Titres de participations	6 637 813	2 086 733		8 724 546
Créances rattachées à des participations	10 099 577	326 960		10 426 537
Autres titres immobilisés	577 110			577 110
Dépôts et cautionnement				
Autres immobilisations financières	2 723	167	2 890	0
Provisions	17 317 223	2 413 860	2 890	19 728 193

Valeurs nettes	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Titres de participations	6 751 224			4 664 491
Créances rattachées à des participations	4 050 000			13 576 742
Autres titres immobilisés	150 000		30 630	982 621
Dépôts et cautionnement	207 936	17 365	5 274	220 027
Autres immobilisations financières	20 807	151 229	151 757	20 279
Valeurs nettes	11 179 967	8 471 854	187 661	19 464 161

Les actifs financiers sont notamment constitués d'actions propres. Les actions propres sont valorisées selon le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice. Au 31/12/2023 la société détient 983 124 actions propres valorisées au coût moyen de 0,009 € soit un total de 9 262 euros. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle de ces actifs est inférieure à la valeur nette comptable. Au 31 décembre 2023 aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

4.4. Stocks

en euros	31/12/2023	31/12/2022
En cours de production	22 310	22 284
Stock de produits finis	330 735	200 499
Valeur brute de marchandises	2 420 503	1 893 350
Dépréciation du stock de marchandises	-646 179	-471 872
Valeur nette des stocks et en cours	2 127 369	1 644 261

4.5. Etat des créances

en euros	31/12/2023	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an	31/12/2022
Créances de l'actif immobilisé	240 306		240 306	231 466
Dépôts et cautionnement	220 027		220 027	207 936
Autres immobilisations financières	20 279		20 279	23 530
Prêts accordés aux filiales	(1) 24 003 279	1 050 000	22 953 279	14 149 577
Créances de l'actif circulant	13 665 929	2 513 421	9 225 344	15 536 401
Créances clients et comptes rattachés	1 018 379	1 018 379		1 189 036
Avances de trésorerie consenties aux filiales	0	0		4 348 248
Crédit impôt recherche et autres créances d'impôt	346 598	342 398	4 200	316 480
Impôt différé actif sur les déficits fiscaux reportables	(2) 11 148 308		9 221 144	9 221 144
Remboursement à recevoir - Litige douane	0			
Libération de la souscription à l'emprunt obligataire non convertible à recevoir	0			
Autres	1 054 765	1 054 765		408 966
Charges constatées d'avance	97 879	97 879		52 527
Frais d'émission des emprunts	0	0		
Etat des créances à la clôture	37 909 515	3 563 421	32 418 930	29 917 445

(1) : Les prêts accordés aux filiales sont dépréciés à hauteur de 10 426 537 euros

(2) : La reconnaissance à l'actif d'une créance d'impôt sur les sociétés relative aux déficits reportables, telle que présentée au § 2.7 et 3.5, se place dans un contexte de perspectives de développement de la société Drone Volt France et sa capacité à utiliser cette créance d'impôt sur les sociétés dans un horizon de temps raisonnable. Le montant de cette créance tient compte de la baisse progressive des taux d'impôt sur les sociétés en France. Cette créance est dépréciée à hauteur de 10 197 799 euros

4.6. Trésorerie

TRESORERIE NETTE - en euros	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	343 719	897 752
Trésorerie active	343 719	897 752
Concours bancaires (trésorerie passive)	0	0
Trésorerie passive	0	0
TRESORERIE NETTE	343 719	897 752

4.7. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	31/12/2022	Augm.	Diminutions		31/12/2023
			Reprise utilisée	Reprise non utilisée	
Provisions pour risques	41 882	200 000			241 882
Autres Provisions pour charges	50 000				50 000
Total	91 882	200 000			291 882

Les entreprises peuvent constituer en franchise d'impôt, au titre d'un exercice, des provisions pour garantie lorsque la charge provisionnelle entraînée par le jeu de la garantie se rattache par un lien de probabilité indiscutable à des événements survenus pendant cet exercice ou en cours à sa clôture. La déductibilité de la provision suppose donc que cette charge soit nettement précisée quant à sa nature et à son montant.

Au 31 décembre 2023, une provision pour garantie a été comptabilisée pour un montant de 200 000€

4.8. Etat des dettes

Etat des dettes	31/12/2022	Augm.	Conversion	Diminution / Remboursement	31/12/2023	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	0	303			303	0	0
Autres emprunts obligataires	294 965	3 930 035	3 800 000	85 653	339 347	0	339 347
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 921 221			289 707	3 631 514	374 559	3 256 955
Autres dettes financières	309 854		282 605	27 249	0	0	0
Comptes courants associés	306				306	306	
Avances remboursables	136 225				136 225		136 225
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	0	21 705		12 520	9 185	9 185	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 269 567			147 303	1 122 264	1 122 264	
Dettes fiscales et sociales	425 606	232 747			658 353	658 353	
Autres dettes	809 668	271 813			1 081 481	1 081 481	
ETAT DES DETTES	7 167 412	4 456 603	4 082 605	562 432	6 978 978	3 246 148	3 732 527

Les dettes financières auprès des établissements de crédits sont composées :

- de trois prêts garantis par l'Etat de 500.000 € chacun obtenus en avril 2020, décembre 2020 et août 2021. Le premier est amorti sur une durée de 5 ans à compter du 15/05/2021 avec amortissement du capital à compter de la 2ème année. Le second est amorti sur une durée de 5 ans à compter du 11/01/2022 avec amortissement du capital à compter de la 2ème année. Le 3ème prêt est remboursable in fine à échéance 12 mois avec faculté d'amortir, en tout ou partie, sur une période additionnelle jusqu'à 5 ans. Le groupe n'est pas exposé à des risques de taux.

- d'un prêt Innovation obtenu auprès de la BPI reçu le 30/06/22 de 2,5 M€ pour frais de lancement industriel et commercial d'une durée de 7 ans remboursé trimestriellement, l'amortissement du capital commençant le 30/09/2024 et se terminant le 30/06/2029.

5. Engagements hors bilan

La société n'a donné ou reçu aucun engagement significatif au 31 décembre 2023.

6. Tableau des filiales et participations

En millier d'€uros	Capital	Autres capitaux propres	Quote part du capital détenue par Drone Volt	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par Drone Volt non remboursés à la clôture	Cautions et avais donnés par Drone Volt	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés par Drone Volt
				Brute	Nette					
Filiales (détenues à plus de 50%)										
Drone Volt Belgique	62	-527	51%	31	31	736	0	211	-117	0
Drone Volt Scandinavia Aps	7	-101	100%	50	50	2 500	0	20 389	33	0
Drone Volt Canada	880	-2 053	100%	853	853	2 827	0	344	752	0
SKYTOOLS	18	-162	100%	1 100	1 100	724	0	1 470	-361	0
Aérialtronics DV BV	200	-5 689	50%	2 462	0	6 900	0	361	-836	0

7. Parties liées

7.1. Rémunération des dirigeants

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Stefano Valentini, a perçu en 2023 des jetons de présence pour un montant de 30.000 euros.

7.2. Prêts et autres transactions avec les principaux dirigeants

Il n'y pas eu de prêts ou de transactions avec les principaux dirigeants de l'entreprise.

8. Evènements post-clôture

Aucun évènement significatif, postérieur à la clôture des comptes ayant un lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice n'est intervenu.

9. Montant des honoraires du commissaire aux comptes

<i>En milliers d'euros</i>	RSM Ouest Audit
Certification des comptes	27,5 K€
Services autres que la certification des comptes (SACC)	
Total	27,5 K€